



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 27 mars 2025 - 20 h 30

Mairie/ Salle du Conseil Municipal

Procès verbal

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Quéven

Nombre de conseillers :
En exercice : 28

Présents : 22
Absente : 1
Procurations : 5

Votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-et-un mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.

Présents : Marc Boutruche, Fabrice Klein, Jean-Pierre Allain, Céline Olivier, Raymond Boyer, Nicole Naour, Anthony Follo, Julie Gillmann, Pascale Gillard, Damien Baudet, Marc Le Tallec, Pierrette Para, Bertrand Rico, Christophe Gérard, Aziliz Daniel, Jean-Luc Le Flécher, Sophie Cargoët, Thierry Champion, Laurence Mévélec, Danielle Le Marre, Karine Tardy, Yann Guevel

Absente : Nolwenn Garcia,

Pouvoirs : Myriam Pierre à Marc Boutruche, Sandrine Fayot à Damien Baudet, Stéphane Le Ravalec à Céline Olivier, Christian Le Cagnec à Jean-Pierre Allain, Pierre-Emmanuel Hervé à Fabrice Klein.

La séance est ouverte à 20 h 35.

Anthony Follo est désigné secrétaire de séance.

Ajout d'un point supplémentaire

Direction Générale

Compte tenu que le dossier de subvention DRAC relatif à l'opération informatique RFID pour le réseau Calliopé est à déposer le 30 avril, au plus tard,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,**

Accepte l'examen d'un bordereau supplémentaire (le bordereau a été remis sur table) :

- Opération informatique RFID pour le réseau Calliopé

PV du Conseil Municipal du 27 février 2025

Direction Générale

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,**

Valide le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2025.

Opération informatique RFID pour le réseau Calliopé

Culture

Vu la délibération 2018.052 sur la mise en réseau des médiathèques de Caudan, Gestel, Guidel, Pont-Scorff et Quéven
Vu la délibération 2018.081 sur la modification de la convention du réseau de médiathèques,
Vu la délibération 2019.048 sur la modification de la convention du réseau de médiathèques,
Vu l'avis du Bureau municipal en date du 7 janvier 2025,

Le réseau Calliopé, constitué des médiathèques de Caudan, Cléguer, Gestel, Pont-Scorff et Quéven, est entré en fonction en janvier 2019.

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau service, la navette documentaire, qui permet de faire circuler les documents dans le réseau, une opération informatique de déploiement de la technologie RFID est nécessaire pour gérer les transactions de documents.

La médiathèque de Quéven disposant de la technologie RFID depuis 2005 pour gérer les prêts et retours de documents, les quatre autres médiathèques vont la mettre en œuvre en 2025.

La commune de Quéven assure le portage financier de cette opération et se charge à ce titre, d'effectuer la demande de subvention auprès de la DRAC Bretagne.

Le coût du projet est évalué à 7400 € HT soit 8 880 € TTC au maximum (devis le plus haut, en attente de finalisation).

Dépenses		Recettes		
Equipement	7 400 € HT / 8 880 € TTC	DRAC	2 960 €	40 % du HT
		Reste à financer	4 440 € HT 5 920 € TTC	60 % du HT
TOTAL	7 400 € HT / 8 880 € TTC	TOTAL	7 400 € HT / 8 880 € TTC	100 % du HT

Le reste à charge sera refacturé aux communes partenaires, selon les besoins de chacune en matériel commandé (à noter que Quéven, porteur de l'opération, n'a pas de besoin) après déduction de la subvention perçue.

La projection de participation de chacun serait la suivante, au maximum :

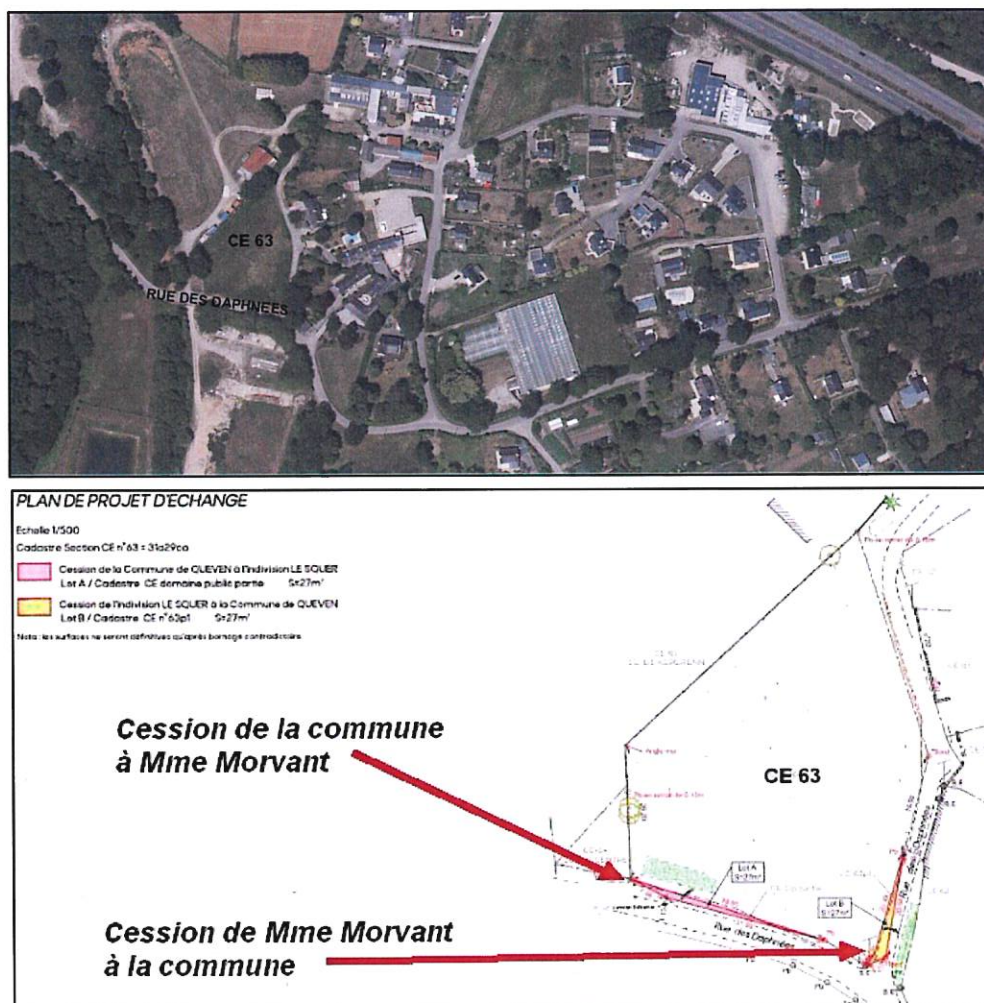
Ville	Répartition
Caudan	1 597 € net
Cléguer	655 € net
Gestel	1597 € net
Pont-Scorff	1597 € net
TOTAL à financer après déduction de la subvention	5 920 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,

- **Approuve la délibération et autorise M. le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.**
- **Autorise M. le Maire à solliciter le financement au nom de tous les partenaires.**
- **Autorise à facturer leur part de financement aux communes partenaires.**

La voie, rue des Daphnés à Kergrenn, empiète pour partie sur une parcelle privée cadastrée CE 63 appartenant aux consorts Le Squer et en cours d'acquisition par Madame Morvant.

Pour rappel, afin de régulariser cette situation de fait, il a été convenu avec les consorts Le Squer et Mme Morvant de procéder à un échange en leur cédant une portion du domaine public d'une surface équivalente.



Cette portion du domaine public a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement approuvé par le Conseil Municipal du 27 février 2025.

Il convient désormais de valider l'échange des 2 fonciers d'une surface respective de 27 m² suivant le plan ci-dessus.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,

- Approuve l'échange des 2 fonciers suivant le plan ci-dessus entre la commune et Mme Morvant.
- Dit que les frais afférents à la mutation seront pris en charge par Mme Morvant.
- Dit que faute de régularisation de la vente par signature de l'acte notarié dans un délai de 2 ans, à compter de la date à partir de laquelle la présente délibération sera exécutoire, cette dernière sera caduque.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Prime annuelle	Ressources Humaines
-----------------------	----------------------------

Chaque année, le Conseil Municipal délibère sur le montant de la prime annuelle allouée au personnel municipal.

L'an dernier, ce montant a été fixé à 1 350 €. Il est proposé de le maintenir ainsi pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,

- **Fixe le montant de la prime annuelle, pour l'année 2025 à 1 350 € (pour une année pleine, pour un agent à temps complet).**
- **Dit que le montant est calculé au prorata du temps de travail.**
- **Dit que celle-ci est versée en 2 fois (mai et novembre).**
- **Dit que le personnel non-titulaire en bénéficie après 6 mois consécutifs de contrat dans la collectivité en référence au mois de versement.**
- **Dit que le personnel titulaire en bénéficie.**
- **Dit qu'en cas de congés et absences pour maladie, cette prime suit le sort du traitement de base.**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.**

Demande de subvention projet 2025	Finances
--	-----------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget de la commune,
Considérant la volonté municipale de favoriser la vie associative locale,
Considérant la demande de subvention de projet présentée,
Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 3 mars 2025,

Domaine	Association	Subvention de projet	Somme proposée 2025
Culture	Compagnie Les Hostilités	Compagnie de théâtre en résidence sur Quéven. Création d'une pièce de théâtre sur la vie sociale autour des lavoirs autrefois à Quéven. Présentation de la pièce au Lavoir Saint Eloi.	1 350 €

Pour information, pas de subvention projet en 2024 pour cette association.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,
Adopte la subvention telle que présentée.

Loisirs Pluriel - subventions	Finances
--------------------------------------	-----------------

Vu la délibération 2023.025, relative à la convention triennale encadrant le calcul et les modalités de versement de l'aide financière des communes à Loisirs Pluriel,
Conformément aux règles fixées dans la convention, pour l'année 2025, la participation financière de la commune de Quéven s'élève à 7 450 €, sur la base de la fréquentation 2024 à l'ALSH Loisirs Pluriel :

	Rappel 2024	2025
132 journées/enfants en situation de handicap x 50 € (2 enfants quévénois)	5 200 € (104 journées pour 4 enfants quévénois)	6 600 €
20 journées/enfants valides X 30 € (2 enfants quévénois)	0	600 €
Adhésion annuelle 2025	250 €	250 €
Total	5 450 €	7 450 €

Par ailleurs, la commune accorde à l'association une aide exceptionnelle au paiement du loyer acquitté en 2024 à l'AEP de l'école Saint Joseph, où sont organisées les animations, 83 jours dans l'année. L'aide de la commune s'élève à 1 500 €, sur un montant loyer annuel total de 4 980 €.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,

Valide la subvention municipale versée à l'association Loisirs Pluriel, à hauteur de 8 950 €, soit :

- 7 450 € au titre de l'aide annuelle proportionnelle à l'accueil des enfants quévénois.
- 1 500 € au titre d'une aide exceptionnelle au paiement du loyer.

Quai bus rue de Gestel - Subvention Amendes de police	Finances
--	-----------------

Le Conseil Départemental finance, au titre des amendes de police, des travaux concourant à l'amélioration des conditions générales de circulation et de sécurité routière mentionnés à l'article R2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et listés ci-dessous :

Pour les transports en commun :

- Aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, ...
- Aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux,
- Équipements assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.

A ce titre, la commune de Quéven prévoit des aménagements de mise aux normes des arrêts de bus, route de Gestel, sur la voie départementale 163.

Les aménagements, validés par le service transport de Lorient agglomération, viendront ainsi améliorer l'accessibilité de l'arrêt "Bel Air" aujourd'hui inadapté, et améliorer la sécurité des élèves du collège en créant des quais bus au droit de cheminements sécurisés.

L'ensemble des travaux est estimé à **52 301,36 € HT**.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre des « Amendes de police » programme 2025.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier.

En application de l'article L.2121-21, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

par 27 voix pour,

Décide de renoncer au scrutin secret et donc de voter par scrutin public (main levée) la désignation des délégués titulaires et suppléants au sein de la commission de suivi Sicogaz.

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juin 2018, qui renouvelle la commission de suivi de site de l'établissement Sicogaz, classé SEVESO, situé à Kergrenne ;

Vu l'article 3 de cet acte qui précise que les membres sont nommés pour une durée de cinq ans ;

Vu la délibération 2020.105 du 24 septembre 2020 ;

Il convient de procéder au renouvellement des membres de ladite commission, comme suite à la demande du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

par 27 voix pour,

Valide la représentation suivante au sein de la commission de suivi de site de Sicogaz, au titre du collège "élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale" :

- **Délégué titulaire : Marc Boutruche,**
- **Délégué Suppléant : Raymond Boyer.**

Vu le Code Général des Collectivités et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-13 ;

Si le budget primitif de l'année N est voté avant le compte administratif et le compte de gestion de l'année N-1, la reprise **définitive** des résultats de l'exercice visé n'est pas juridiquement possible.

Pour autant, avec l'accord du comptable public, il est toujours possible d'effectuer une reprise **anticipée** dans les budgets primitifs. Par la suite, le Conseil Municipal devra approuver le compte financier unique et les résultats définitifs.

Si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à la régularisation du budget voté par une décision modificative.

I. Budget principal

Les résultats anticipés sont les suivants :

	Budget principal	Réalisé 2024
Fonctionnement	Dépenses	11 086 034,26 €
	Recettes	12 707 761,30 €
	Résultats	1 621 727,04 €
	Compte 002 (résultat reporté de fonctionnement)	0,00 €
	Résultat de clôture (résultat + 002)	1 621 727,04 €
Investissement	Dépenses	4 712 704,46 €
	Recettes	4 256 782,70 €
	Résultats	-455 921,76 €
	Compte 001 (résultat reporté d'investissement)	434 641,03 €
	Résultat de clôture (résultat + 001)	-21 280,73 €
	Total BUDGET (FCT+INV)	1 600 446,31 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,

Approuve la reprise anticipée des résultats 2024 du budget principal comme suit :

- Affecte le résultat provisoire de la section d'investissement du budget principal comme suit :
 - déficit reporté en section d'investissement (chapitre 001 des dépenses d'INV Budget 2025) : 21 280,73 €.
- Affecte la totalité du résultat provisoire de la section de fonctionnement du budget principal ainsi :
 - excédent reporté en section d'investissement (compte 1068 du chap. 10 en recettes d'INV budget 2025) : 1 621 727,04 €.

II. Budget Croizamus

Les résultats anticipés sont les suivants :

	Budget Croizamus	Réalisé 2024
Fonctionnement	Dépenses	303 419,29 €
	Recettes	260 096,72 €
	Résultats	-43 322,57 €
	Compte 002 (résultat reporté de fonctionnement)	-895 520,87 €
	Résultat de clôture (résultat + 002)	-938 843,44 €
Investissement	Dépenses	169 444,83 €
	Recettes	92 683,30 €
	Résultats	-76 761,53 €
	Compte 001 (résultat reporté d'investissement)	2 687 501,52 €
	Résultat de clôture (résultat + 001)	2 610 739,99 €
	Total BUDGET (FCT+INV)	1 671 896,55 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,

Approuve la reprise anticipée des résultats 2024 du budget ZAC de Croizamus comme suit :

- Affecte le résultat provisoire de la section d'investissement du budget ZAC de Croizamus comme suit :
 - excédent reporté en section d'investissement (chapitre 001 des recettes d'INV budget 2025) :
2 610 739,99 €.
- Affecte le résultat provisoire de la section de fonctionnement du budget ZAC de Croizamus ainsi :
 - déficit reporté en section de fonctionnement (chapitre 002 des dépenses de FCT budget 2025) :
938 843,44 €.

III. Budget Centre-ville

Les résultats anticipés sont les suivants :

	Budget Centre-ville	Réalisé 2024
Fonctionnement	Dépenses	1 581 898,83 €
	Recettes	1 627 804,34 €
	Résultats	45 905,51 €
	Compte 002 (résultat reporté de fonctionnement)	9 981,58 €
	<u>Résultat de clôture (résultat + 002)</u>	55 887,09 €
Investissement	Dépenses	1 608 224,27 €
	Recettes	1 427 314,18 €
	Résultats	-180 910,09 €
	Compte 001 (résultat reporté d'investissement)	-760 550,82 €
	<u>Résultat de clôture (résultat + 001)</u>	-941 460,91 €
	Total BUDGET (FCT+INV)	-885 573,82 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,

Approuve la reprise anticipée des résultats 2024 du budget Centre-ville comme suit :

- Affecte le résultat provisoire de la section d'investissement du budget centre-ville comme suit :
 - déficit reporté en section d'investissement (chapitre 001 des dépenses d'INV Budget 2025) :
941 460,91 €.
- Affecte la totalité du résultat provisoire de la section de fonctionnement du budget centre-ville ainsi :
 - excédent reporté en section de fonctionnement (compte 002 des recettes de FCT budget 2025) :
55 887,09 €.

IV. Budget Kerlaran

Les résultats anticipés sont les suivants :

	Budget lotissement de Kerlaran	Réalisé 2024
Fonctionnement	Dépenses	77 099,31 €
	Recettes	79,24 €
	Résultats	-77 020,07 €
	Compte 002 (résultat reporté de fonctionnement)	5 677,01 €
	Résultat de clôture (résultat + 002)	-71 343,06 €
Investissement	Dépenses	0,00 €
	Recettes	0,00 €
	Résultats	0,00 €
	Compte 001 (résultat reporté d'investissement)	75 398,97 €
	Résultat de clôture (résultat + 001)	75 398,97 €
	Total BUDGET (FCT+INV)	4 055,91 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,

Approuve la reprise anticipée des résultats 2024 du budget lotissement de Kerlaran comme suit :

- Affecte le résultat provisoire de la section d'investissement du budget lotissement de Kerlaran ainsi :
 - excédent reporté en section d'investissement (chapitre 001 des recettes d'INV budget 2025) : **75 398,97 €.**
- Affecte la totalité du résultat provisoire de la section de fonctionnement du budget lotissement de Kerlaran comme suit :
 - déficit reporté en section de fonctionnement (chapitre 002 des dépenses de FCT budget 2025) : **-71 343,06 €.**

Vote des taux 2025	Finances
--------------------	----------

De 2020 à 2022, le taux de la taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019, suite à la réforme de la fiscalité directe locale soit **15,60 %**. Depuis 2023, le taux de TH doit être voté par les collectivités locales chaque année, **mais uniquement pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.**

Considérant les bases prévisionnelles des impositions directes suivantes :

	2024				Prévisionnel 2025			
	Bases	Taux	Montant de l'effet de coefficient correcteur	Produits	Bases	Taux	Montant de l'effet de coefficient correcteur.	Produits
Taxe d'habitation	745 913 €	15,60%	-	116 363 €	528 900 €	15,60%	-	82 508 €
Taxe foncière (bâti)	12 258 020 €	48,95%	835 555 €	6 840 368 €	12 595 000 €	48,95%	857 413 €	7 022 666 €
Taxe foncière (non bâti)	114 829 €	68,24%	-	78 359 €	115 900 €	68,24%	-	79 090 €
	TOTAL			7 035 090 €	TOTAL			7 184 264 €

Les bases baissent de 29,09 % pour la taxe d’habitation, cela est dû essentiellement aux erreurs dans les déclarations d’occupation en 2024 par les particuliers.
Les bases progressent de 2,75 % pour le foncier bâti et de 0,93 % pour le foncier non bâti.
Il faut noter que les taux communaux restent inchangés depuis 2009.
Une augmentation des taux n’est pas envisagée pour les trois taxes pour cette année 2025.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,
Vote les taux 2025 suivants :

Taxes / part Communale	Taux 2025
Taxe habitation	15,60 %
Taxe foncier bâti	48,95 %
Taxe foncier non bâti	68,24 %

BP - Budget principal	Finances
-----------------------	----------

Vu le projet de budget primitif 2025 de la commune présenté,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget 2024	CFU 2024 provisoire	Budget 2025
D É P E N S E S	Chapitre 011 : Charges à caractère général	3 065 386,00 €	2 882 415,93 €	3 163 180,00 €
	Chapitre 012 : Charges de personnel	5 906 137,00 €	5 665 602,79 €	6 010 263,00 €
	Chapitre 014 : Atténuation de produits	101 473,00 €	35 140,00 €	101 473,00 €
	Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	1 069 568,00 €	1 068 239,73 €	1 055 778,00 €
	Chapitre 66 : Charges financières	217 000,00 €	195 977,37 €	182 000,00 €
	Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	3 500,00 €	1 715,23 €	3 500,00 €
	Chapitre 042 : Opérations d'ordres	519 980,00 €	1 236 943,21 €	580 940,00 €
	Chapitre 023 : Virement à l'investissement	633 247,00 €	0,00 €	412 296,00 €
TOTAL		11 516 291,00 €	11 086 034,26 €	11 509 430,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget 2024	CFU 2024 provisoire	Budget 2025
R E C E T E S	Chapitre 013 : Atténuations de charges	119 000,00 €	128 031,52 €	65 200,00 €
	Chapitre 70 : Produits des services	1 003 209,00 €	1 178 783,69 €	1 060 950,00 €
	Chapitre 731 : Fiscalité locale	7 493 354,00 €	7 698 069,34 €	7 501 000,00 €
	Chapitre 73 : Impôts et taxes	190 715,00 €	187 386,00 €	189 135,00 €
	Chapitre 74 : Dotations, subventions	2 515 975,00 €	2 634 610,94 €	2 509 000,00 €
	Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	85 600,00 €	99 777,44 €	85 000,00 €
	Chapitre 76 : Produits financiers	170,00 €	191,92 €	170,00 €
	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	2 000,00 €	722 456,05 €	2 000,00 €
	Chapitre 042 : Opérations d'ordre	106 268,00 €	58 454,40 €	96 975,00 €
TOTAL		11 516 291,00 €	12 707 761,30 €	11 509 430,00 €

	SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2024	CFU 2024 provisoire	Crédits nouveaux	RAR	Budget 2025
D É P E N S E S	Chapitre 001 : Résultat reporté n-1	0,00 €	0,00 €	21 280,73 €	0,00 €	21 280,73 €
	Chapitre 13 : Subv. d'investissement	20 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Chapitre 20 : Immo. incorporelles	176 141,86 €	32 806,44 €	72 311,00 €	19 003,70 €	91 314,70 €
	Chapitre 204 : Subv. d'équipement	285 326,06 €	46 946,26 €	103 116,98 €	111 116,94 €	214 233,92 €
	Chapitre 21 : Immo. corporelles	2 536 979,19 €	1 889 130,46 €	1 815 206,00 €	304 836,71 €	2 120 042,71 €
	Chapitre 23 : Immo. en cours	2 075 384,89 €	1 541 639,20 €	2 476 100,00 €	428 676,94 €	2 904 776,94 €
	Chapitre 16 : Emprunts et dettes	1 140 000,00 €	1 130 535,70 €	717 759,00 €	0,00 €	717 759,00 €
	Chapitre 26 : Participations	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Chapitre 040 : Opérations d'ordre	106 268,00 €	58 454,40 €	96 975,00 €	0,00 €	96 975,00 €
	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	4 400,00 €	3 192,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	6 345 000,00 €	4 712 704,46 €	5 302 748,71 €	863 634,29 €	6 166 383,00 €

	SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2024	CFU 2024 provisoire	Crédits nouveaux	RAR	Budget 2025
R E C E T E S	Chapitre 001 : Résultat reporté n-1	434 641,03 €	434 641,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Chapitre 13 : Subv. d'investissement	1 121 135,97 €	494 193,06 €	552 854,00 €	761 115,12 €	1 313 969,12 €
	Chapitre 16 : Emprunts et dettes	415 988,00 €	300 350,00 €	1 437 169,08 €	0,00 €	1 437 169,08 €
	Chapitre 21 : Immo. corporelles	0,00 €	17 297,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Chapitre 23 : Immo. en cours	20 000,00 €	3 962,24 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
	Chapitre 27 : Autres immo financières	142 983,00 €	142 982,63 €	150 131,76 €	0,00 €	150 131,76 €
	Chapitre 10 : Dotations, fonds divers	2 060 099,00 €	2 057 862,14 €	1 971 727,04 €	0,00 €	1 971 727,04 €
	Chapitre 024 : Produits cessions d'immo	992 526,00 €	0,00 €	280 150,00 €	0,00 €	280 150,00 €
	Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	633 247,00 €	0,00 €	412 296,00 €	0,00 €	412 296,00 €
	Chapitre 040 : Op. d'ordre transfert entre sections	519 980,00 €	1 236 943,21 €	580 940,00 €	0,00 €	580 940,00 €
	Chapitre 041 : Op. patrimoniales	4 400,00 €	3 192,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	6 345 000,00 €	4 691 423,73 €	5 405 267,88 €	761 115,12 €	6 166 383,00 €

Budget de fonctionnement

Thierry Champion demande des explications quant aux mécanismes qui compensent la suppression de la taxe d'habitation.

Marc Boutruche précise que la commune perçoit environ 80 000 € à ce titre (cf. délibération sur les taux). La perte de la dynamique liée aux taux n'a pas d'impact significatif pour la commune, parce que celle-ci bénéficie encore de la dynamique du coefficient correcteur.

Budget d'investissement

Écoles – Point sur les besoins d'entretien et d'équipement

Fabrice Klein signale plusieurs problématiques relevées dans les écoles qui vont impacter le budget 2025 : vols de tablettes à remplacer, présence de salpêtre et courants d'air persistants dans certaines classes au niveau de l'école Anatole France nécessitant une rénovation indispensable.

Marc Boutruche rappelle que 180 000 € sont inscrits au budget d'investissement pour les écoles.

Résidence de Kerlaran :

Jean-Luc Le Flécher soulève la problématique persistante de moisissures dans la résidence de Kerlaran et demande s'il existe une solution pour y remédier.

Marc Boutruche précise qu'aucune étanchéité n'a été réalisée au niveau du delta MS. Ce manque d'étanchéité engendre une stagnation de l'eau, créant une pression qui provoque des infiltrations dans les parpaings et des remontées d'humidité jusqu'aux appartements. Il indique que les services techniques suivent ce dossier de près et que des investigations complémentaires ont été lancées. Une entreprise est intervenue sur les réseaux d'eaux pluviales et usées (EP), mais n'a relevé aucune anomalie. Les services techniques soulignent également que l'insuffisance de chauffage dans certains appartements pourrait contribuer aux problèmes de moisissures rencontrés ponctuellement. Dans ce contexte, l'enduit et le ravalement des deux pignons les plus endommagés ont été effectués.

Capacité d'Auto-Financement :

Damien Baudet demande pourquoi la commune a perdu environ 100 000 € de Capacité d'Auto-Financement (CAF).

Marc Boutruche explique que cela est dû à une diminution des recettes de fonctionnement, combinée à une augmentation des charges. Il précise qu'il serait nécessaire d'analyser en détail les chiffres pour mieux comprendre l'origine de cette perte. Selon lui, cela pourrait partiellement être lié à l'inflation des produits et à l'augmentation des coûts des matériaux. Il évoque également des facteurs conjoncturels multiples qui pourraient avoir contribué à cette situation. Il indique que cette situation complique les prévisions d'investissement.

Informatique :

Céline Olivier indique que les 40 000 € consacrés à l'informatique, rapportés au nombre d'agents, représentent moins de 300 € par agent.

Marc Boutruche confirme que ce montant reste relativement modeste. Il indique que Quentin Boucher et Marc Le Tallec travaillent actuellement à l'élaboration d'une PPI informatique, incluant une planification du renouvellement du parc. Il précise également, qu'en fonctionnement, le renouvellement des licences et des logiciels représente une dépense récurrente importante.

Thierry Champion interroge sur l'opportunité de recourir à la location de matériels informatiques, ce qui permettrait de disposer en permanence d'un équipement récent, remplacé rapidement en cas de panne, et donc plus fiable et efficient.

Marc Boutruche reconnaît que, sur le plan de la fiabilité, la location peut être pertinente. Toutefois, sur le long terme, l'achat reste probablement plus économique.

Il rappelle également que le sujet s'inscrit dans une réflexion plus large, notamment autour de la mise en place du PCO (Plan de Continuité des Opérations) en informatique, aujourd'hui incontournable pour garantir la continuité des services en cas d'incident majeur.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

par 26 voix pour, 1 abstention (Danielle Le Marre)

Approuve le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 11 509 430 € en section de fonctionnement,
- 6 166 383 € en section d'investissement.

Vu le projet de budget primitif 2025 du budget annexe Croizamus présenté,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget 2024	CFU 2024 provisoire	Budget 2025
DÉPENSES	Chapitre 002 : Déficit de fonctionnement	895 520,87 €	895 520,87 €	938 843,44 €
	Chapitre 011 : Charges à caractère général	554 000,00 €	210 735,99 €	972 000,00 €
	Chapitre 042 : Opérations d'ordres	119 500,13 €	92 683,30 €	26 462,56 €
	Chapitre 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		1 569 021,00 €	1 198 940,16 €	1 937 306,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget 2024	CFU 2024 provisoire	Budget 2025
RECETTES	Chapitre 70 : Produits des services	1 318 538,00 €	83 098,00 €	1 723 812,00 €
	Chapitre 74 : Dotations, subventions	223 983,00 €	148 276,47 €	213 494,00 €
	Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	0,00 €	2 260,05 €	0,00 €
	Chapitre 042 : Opérations d'ordre	26 500,00 €	26 462,20 €	0,00 €
TOTAL		1 569 021,00 €	260 096,72 €	1 937 306,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		Budget 2024	CFU 2024 provisoire	Budget 2025
DÉPENSES	Chapitre 16 : emprunts et dettes	2 780 502,00 €	142 982,63 €	2 637 203,00 €
	Chapitre 040 : opérations d'ordre	26 500,00 €	26 462,20 €	0,00 €
TOTAL		2 807 002,00 €	169 444,83 €	2 637 203,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		Budget 2024	CFU 2024 provisoire	Budget 2025
RECETTES	Chapitre 001 : Résultat reporté n-1	2 687 501,52 €	2 687 501,52 €	2 610 739,99 €
	Chapitre 16 : Emprunts et dettes	0,35 €	0,00 €	0,45 €
	Chapitre 040 : Opération d'ordre transfert entre sections	119 500,13 €	92 683,30 €	26 462,56 €
TOTAL		2 807 002,00 €	2 780 184,82 €	2 637 203,00 €

→ Annexe 2 détaillée

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,

Approuve le budget primitif 2025 du budget annexe Croizamus qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 1 937 306 € en section de fonctionnement,
- 2 637 203 € en section d'investissement.

Vu le projet de budget primitif 2025 du budget annexe Centre-ville présenté,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget 2024	CFU 2024 provisoire	Budget 2025
DÉPENSES	Chapitre 011 : Charges à caractère général	158 700,00 €	120 171,23 €	166 000,73 €
	Chapitre 66 : Charges financières	20 000,00 €	19 006,71 €	13 000,00 €
	Chapitre 042 : Opérations d'ordres	1 423 715,00 €	1 423 714,18 €	1 578 224,27 €
	Chapitre 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	20 000,00 €	19 006,71 €	13 000,00 €
	Chapitre 023 : Virement à l'investissement	568 355,00 €	0,00 €	94 886,00 €
TOTAL		2 190 770,00 €	1 581 898,83 €	1 865 111,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget 2024	CFU 2024 provisoire	Budget 2025
RECETTES	Chapitre 002: Résultat reporté n-1	9 981,58 €	9 981,58 €	55 887,09 €
	Chapitre 75: Autres produits gestion courante	26 073,42 €	30 573,36 €	32 999,64 €
	Chapitre 042: opérations d'ordre	2 134 715,00 €	1 578 224,27 €	1 763 224,27 €
	Chapitre 043: Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	20 000,00 €	19 006,71 €	13 000,00 €
TOTAL		2 190 770,00 €	1 637 785,92 €	1 865 111,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		Budget 2024	CFU 2024 provisoire	Budget 2025
DÉPENSES	Chapitre 001 : Résultat reporté n-1	760 550,82 €	760 550,82 €	941 460,91 €
	Chapitre 16 : Emprunts et dettes	30 000,18 €	30 000,00 €	30 000,82 €
	Chapitre 040 : Opérations d'ordre	2 134 715,00 €	1 578 224,27 €	1 763 224,27 €
TOTAL		2 925 266,00 €	2 368 775,09 €	2 734 686,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		Budget 2024	CFU 2024 provisoire	Budget 2025
RECETTES	Chapitre 16 : Emprunts et dettes	933 196,00 €	3 600,00 €	1 061 575,73 €
	Chapitre 040 : Opération d'ordre transfert entre sections	1 423 715,00 €	1 423 714,18 €	1 578 224,27 €
	Chapitre 021 : Virement fonctionnement	568 355,00 €	0,00 €	94 886,00 €
TOTAL		2 925 266,00 €	1 427 314,18 €	2 734 686,00 €

→ Annexe 3 détaillée

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,

Approuve le budget primitif 2025 du budget annexe Centre-ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 1 865 111 € en section de fonctionnement,
- 2 734 686 € en section d'investissement.

Vu le projet de budget primitif 2025 du budget annexe lotissement de Kerlaran présenté,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget 2024	CFU 2024 provisoire	Budget 2025
DÉPENSES	Chapitre 002: Résultat reporté n-1	0,00 €	0,00 €	71 343,06 €
	Chapitre 011 : Charges à caractère général	90 000,00 €	77 099,31 €	50 300,94 €
TOTAL		90 000,00 €	77 099,31 €	121 644,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget 2024	CFU 2024 provisoire	Budget 2025
RECETTES	Chapitre 002 : Résultat reporté n-1	5 677,01 €	5 677,01 €	0,00 €
	Chapitre 70 : Produits des services	84 322,99 €	0,00 €	121 644,00 €
	Chapitre 77 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	79,24 €	0,00 €
TOTAL		90 000,00 €	5 756,25 €	121 644,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		Budget 2024	CFU 2024 provisoire	Budget 2025
DÉPENSES	Chapitre 16 : Emprunts et dettes	75 399,00 €	0,00 €	75 399,00 €
TOTAL		75 399,00 €	0,00 €	75 399,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		Budget 2024	CFU 2024 provisoire	Budget 2025
RECETTES	Chapitre 001 : Résultat reporté n-1	75 398,97 €	75 398,97 €	75 398,97 €
	Chapitre 16 : Emprunts et dettes	0,03 €	0,00 €	0,03 €
TOTAL		75 399,00 €	75 398,97 €	75 399,00 €

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 27 voix pour,

Approuve le budget primitif 2025 du budget annexe lotissement de Kerlaran qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 121 644 € en section de fonctionnement,
- 75 399 € en section d'investissement.

Marchés publics

Voici le tableau récapitulatif des marchés publics passés selon une procédure adaptée lors du 1er trimestre 2025.

Numéro	Objet du marché	Nom attributaire	Montant HT	Montant TTC	Date de notification
2024-05-03	Mission CT “ Terrain de pétanque”	DEKRA	3 663.00 €	4 395.60 €	25/01/2025
2024-06-03	Mission SPS “Terrain de pétanque”	APAVE	2 280.00 €	2 736.00 €	24/01/2025

Le Secrétaire, Anthony Follo



Le Maire, Marc Boutruche



Prochain Conseil Municipal le jeudi 22 mai 2025.

Fin de séance à 22 h 15.